



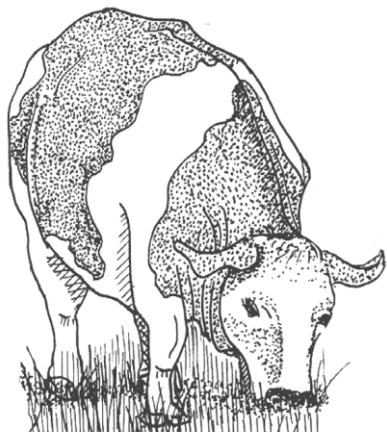
Bétail mort ou blessé, troupeau affolé... Que faire en cas d'interaction bétail/vautour ?

1 - Préserver un maximum d'indices

- **Ne pas déplacer l'animal mort** : le recouvrir pour le protéger des charognards.
- Noter autant que possible le **n° d'identification de l'animal**.
- Isoler si possible la ou les bêtes blessées ou mortes.
- Prendre des vidéos ou photos.



2 - Numéros d'appel du lieu de l'interaction



- **Pour l'Aveyron 7/7, 24/24** : 05 65 73 50 89
- **Pour la Lozère** : 04 66 49 45 84
- **Pour le Cantal** :
 - Aux heures de bureau : 04 63 27 66 00
 - Hors heures de bureau : 07 85 58 36 06
 - Si pas de réponse appelez le numéro d'astreinte de la DDT : 06 70 73 01 62

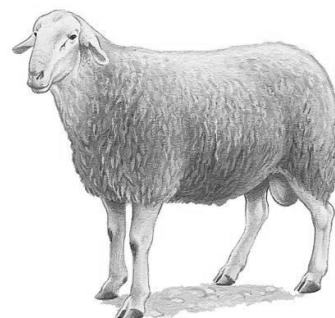
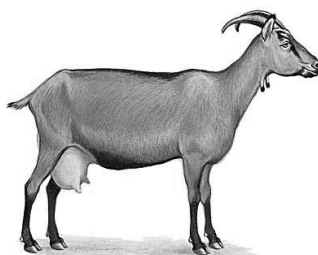
Sur messagerie, laissez les informations suivantes :

- Votre nom et prénom,
- Votre numéro de téléphone,
- La localisation de l'interaction : commune et lieu-dit.

Les suites données

Si les restes de l'animal sont suffisants, une expertise sera conduite par un vétérinaire du groupement technique vétérinaire (GTV). Les témoignages des éleveurs sont recueillis par les DDT. Ces données sont importantes car elles permettent de documenter les interactions et d'acquérir progressivement une meilleure connaissance du phénomène.

N.B. : Il n'y a pas d'indemnisation prévue pour les interactions vautour/bétail



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

